

## Règlement du Concours d'écriture « Le graffiti du Château de Vincennes »

### ARTICLE 1

La société Univers Poche, S.A.S. au capital de 2 037 225 € dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, immatriculée sous le n° 622 046 621 RCS Paris et le magazine Télérama dont le siège social est situé au 8 RUE JEAN ANTOINE DE BAIF 75013 Paris (ci-après « l'Organisateur »), organisent un concours gratuit intitulé « Le graffiti du Château de Vincennes » du 15 juin au 31 août 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit heure de Paris) à l'occasion de l'exposition « Histoire de graffiti » organisé par le Centre des monuments nationaux dans le cadre de la saison « Sur les murs ». Ce concours est sans obligation d'achat. L'accès au concours se fera via la plate-forme de concours dédiée à cet effet, [www.concoursteleramacmn.12-21editions.fr](http://www.concoursteleramacmn.12-21editions.fr) (ci-après « le Site »). L'objet du concours est de désigner une nouvelle inédite s'inspirant d'un visuel de graffiti présent sur le site.

### ARTICLE 2

Le concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille (le ou les Participant(s)).

### ARTICLE 3

Pour participer, les Participants doivent :

- déposer avant le 31 août 2018 minuit, heure de Paris, sur le Site leur nouvelle conforme aux spécifications de l'article 4 ci-dessous,
- s'inscrire au préalable sur le Site pour pouvoir participer. Les participations par courrier ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide. Le concours est limité à une nouvelle par Participant (même nom, même adresse). Au-delà, les autres nouvelles soumises par un même Participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

### ARTICLE 4

La nouvelle doit s'inspirer clairement du graffiti présenté sur le site et rédigée en langue française. Les personnages et les situations de ce récit doivent être purement fictifs, et donc toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.

La nouvelle complète devra être remise lors de la participation, toute participation contenant une nouvelle manifestement incomplète ne sera pas prise en compte. La nouvelle remise devra comporter au maximum 5000 signes espaces compris et peut compter plusieurs chapitres sur le Site.

La nouvelle peut être rédigée directement sur le Site au format électronique ou téléchargée. L'Organisateur se réserve le droit d'écarter du concours toute nouvelle non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions

judiciaires pour quelque motif que ce soit. L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter du concours tout nouvelle non conforme aux Conditions Générales d'Utilisation du Site.

#### ARTICLE 5

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition de la nouvelle soumise et précise que ladite nouvelle ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition. De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif à la nouvelle ou à tout élément associé à la nouvelle (résumé, pseudonyme...). Il déclare notamment que sa nouvelle est originale et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque Participant garantit également que sa nouvelle ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même nouvelle, ni à soumettre la nouvelle remise à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plateforme d'auto-édition.

#### ARTICLE 6

Le jury sera composé de :

**Marine Landrot (Rédactrice livres de Télérama),**

**Philippe BÉLAVAL (Président du Centre des Monuments Nationaux ou son représentant)**

**François Laurent, Directeur éditorial des éditions 12-21**

#### ARTICLE 7

Le concours se déroulera en deux phases :

1 ère phase : du 15 juin au 31 août 2018 minuit heure de Paris, les Participants peuvent déposer leur texte sur le Site ou l'écrire en ligne sur le Site. Pour valider sa participation au Concours, le Participant doit publier son texte.

2ème phase : Les délibérations du jury auront lieu pendant le mois de septembre et l'annonce des résultats se fera vers le 30 septembre. Ce jury de sélection se réunira afin de délibérer et sélectionnera un ou aucun texte parmi les textes présélectionnés en fonction de la qualité des propositions. Le jury de présélection et le jury de sélection sélectionneront les textes, puis le texte lauréat, sur les critères suivants :

- L'originalité du texte,
- le style de l'auteur,
- la conformité avec la thématique imposée.

#### ARTICLE 8

Le premier prix remportera :

- **La publication de la nouvelle lauréate sur le site de *Télérama* rubrique Arts scène la semaine du 30 septembre jusqu'au 30 octobre 2018**
- **Un contrat d'édition et la publication de la nouvelle en numérique chez 12-21 à partir du 31 octobre 2018**
- **Une liseuse Bookeen Saga noir d'une valeur de 139€**
- **Deux entrées dans les monuments nationaux**
- **Un abonnement digital pendant 1 an au magazine *Télérama***

Les prix sont incessibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie. Les noms des lauréats seront publiés sur [www.concoursteleramacmn.12-21editions.fr](http://www.concoursteleramacmn.12-21editions.fr).

Aucun message ne sera délivré aux perdants. L'auteur lauréat cède l'intégralité de ses droits sur son texte (droits numériques, droits papier poche, droits papier grand format, droits de traduction, droits club, droits d'adaptation audiovisuelle, droits d'adaptation audio. En contrepartie, Univers Poche s'engage à ne pas commercialiser les textes sous quelque forme que ce soit.

#### ARTICLE 9

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique. Les Participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

#### ARTICLE 10

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées. L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

#### ARTICLE 11

Le lauréat du concours autorise d'ores et déjà l'Organisateur à citer son nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

#### ARTICLE 12

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours. Des informations commerciales pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription. Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à :

[concours@librinova.com](mailto:concours@librinova.com)

#### ARTICLE 13

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

Le règlement du concours est déposé via [reglementdejeu.com](http://reglementdejeu.com) à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

#### ARTICLE 14

Le règlement complet pourra être obtenu gratuitement sur le Site ou en écrivant à :  
[concours@librinova.com](mailto:concours@librinova.com)

#### ARTICLE 15

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation des lauréats sur le Site.